

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2016

PRESENTS : M. CHAULET – Mme BOFILL - M. GILLES - Mme FERRAT - M. PRAUX - M. BELIN - M. EL ATTAR – M. DIVOL - Mme ALLOSIO - Mme ESNEE - Mme GORRIZ - Mme GUYONNAUD - M. IPSILANTI - Mme QUET - M. RAYBAUD – M. VINOLO – Mme TRIVEZ

Absente : Nathalie FAUVEAUX

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal et au public de procéder à une minute de silence, en la mémoire de Monsieur Michel RICOUX, membre du personnel municipal, décédé le 30 janvier dernier.

MOTION CONTRE L'EXPLOITATION DU GAZ DE SCHISTE. Monsieur le Maire rappelle que dès 2011, la commune de BARJAC s'est mobilisée pour s'opposer aux permis d'exploitation des gaz de schiste aux côtés des départements de l'Ardèche, de la Drôme et de l'Hérault, concernés par le permis d'exploitation de Montélimar.

Le 08 janvier 2016, le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, examinant le recours de Total contre l'abrogation de son permis d'exploitation des gaz de schiste, a rappelé dans ses conclusions que l'État ne pouvait qu'appliquer la loi du 13 juillet 2011 dite Loi JACOB et qu'il n'y avait pas lieu d'abroger le permis, la loi étant claire.

Cette situation juridique souligne clairement le caractère ambigu de la loi dénoncé dès son origine par les collectifs. Elle ne nous protège pas suffisamment, puisqu'elle n'interdit que la fracturation hydraulique, ni plus ni moins.

Les compagnies pétrolières détentrices des permis mentent en prétendant qu'elles n'auront pas recours à la fracturation hydraulique, puisqu'il n'existe aujourd'hui que ce procédé. De plus, afin de faire oublier le mot « fracking », elles tentent de dissimuler leurs demandes sous des termes tels que : lessivage des couches ou stimulation de la roche-mère qui ne trompent personne.

Un recours en annulation de la décision d'abrogation de ce permis a été lancé par la société bénéficiaire. Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise estimant que Total n'est pas hors-la-loi, lui a ré-octroyé, le 28 janvier dernier, son permis de recherche du gaz de schiste en France.

Le groupe est désormais autorisé à prospecter dans les quatre Départements dont le Gard.

La Commune de BARJAC tient à rappeler que l'exploration et l'exploitation de ces combustibles fossiles constituent toujours une menace :

- pour la ressource en eau en zone méditerranéenne sujette à des sécheresses récurrentes,
- pour la politique de l'eau ambitieuse et partenariale conduite afin de garantir les équilibres nécessaires au développement durable de nos territoires,
- pour l'attractivité touristique et la valorisation d'une agriculture respectueuse de l'environnement (le Département est un des premiers en matière d'agriculture biologique).

La commune de BARJAC demande :

- que la loi réforme le code minier pour dire clairement que la France laissera sous terre ces fossiles. Ce n'est pas la fracturation hydraulique qu'il faut interdire mais l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures de roche-mère.

Pour la santé des populations, la commune de BARJAC souhaite que toutes les mesures juridiques et législatives soient prises pour interdire définitivement toute exploration et toute exploitation des sols, des hydrocarbures non conventionnels (ou gaz de schiste).

Elle exprime également sa solidarité avec les associations, les populations et les élus concernés, et rappelle sa mobilisation et son engagement pour préserver les milieux et ressources naturelles d'importance stratégique et d'intérêt départemental.

La commune de BARJAC considère que le choix des collectifs de la commune de BARJAC l'oblige à faire mieux que tout autre commune pour le bon déroulement et le succès de cette manifestation.

M. IPSILANTI prend la parole afin de rappeler que l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste serait synonyme la fin du tourisme, d'expropriations, de tout ce qui fait la richesse de notre territoire.

M. RAYBAUD rappelle que notre territoire est déjà particulièrement touché par la pollution des sols comme celle constatée après le départ des compagnies minières.

Le 28 février, par cette manifestation, on ne défendra pas seulement BARJAC, mais le monde entier et montrer aux peuples qui ont cédé aux compagnies pétrolières et qui aujourd'hui font face à des tremblements de terre, pénurie d'eau, dégâts environnementaux et d'ordre radioactifs... que lutter est possible.

M. DIVOL s'inquiète des promesses que font miroiter ces compagnies pétrolières, la promesse de retombées économiques et d'emplois. Or, il n'y a aucune embauche extérieure, encore moins locales. Les paysans, qui ont loué leurs terres, doivent les dépolluer, à leurs charges. Mme GORRIZ intervient pour signaler que ces mêmes compagnies sont aujourd'hui au bord de la faillite.

Monsieur CHAULET conclut que des sommes énormes sont en jeu. Les compagnies détentrices des permis ont toutes les cartes en mains pour demander des indemnités sur les permis accordés par Monsieur BORLOO.

Motion votée à l'unanimité.

Avis Schéma de Coopération Intercommunale du Gard. La Commune de BARJAC via la Communauté de Communes De Cèze-Cévennes n'est pas concernée par cette obligation de la loi NOTRe. Toutefois, le conseil municipal considère faire partie de ce bassin de vie. Les communes de BARJAC et BESSEGES souhaitent aller vers l'agglomération d'ALES et de ne pas rester comme un fragment dans ce bassin de vie alésien. « C'est dans le gros que le petit se faufile et trouve son compte ».

Vente Zone d'activités Plan Long : la commune a vendu 1 ½ hectare à 35€m² HT ou 30m² HT (pour plus de 5 000m²). _Aujourd'hui s'installent un centre de contrôle technique, des pompes funèbres, la belle délocalisation du centre du village de l'entreprise RAOUX et un champ de lentilles bio est exploité (puisque la terre n'avait pas été polluée par des pesticides).

Un compromis de vente avait été signé avec un tailleur de pierres mais ce dernier est décédé. Aussi, Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer un nouveau compromis avec une compagnie de taxis-ambulances SARRAZIN.

Terrain de la Lauzière jouxtant la maison de retraite : autorisation est donnée au maire pour négocier l'achat de ce terrain qui pourrait accueillir des « maisons en partage » ou maison foyer-logements.

Acquisition de radars pédagogiques : pour des mesures de sécurité, 4 radars seront installés : au stade, entrée de l'avenue Jean Tassy, Route de Bagnols et à la Villette pour un coût de 8000 € HT

Assainissement communal : Le schéma d'assainissement fixe les orientations fondamentales des aménagements, à moyen et à long terme, en vue d'améliorer la qualité, la fiabilité et la capacité du système d'assainissement. Il est formé de l'ensemble des plans et textes qui décrivent, sur la base des zonages d'assainissement, l'organisation physique des équipements d'assainissement d'une collectivité (réseaux et stations). C'est un plan de travail pour les 15 ans à venir. Le nôtre date de l'an 2000. . Le Bureau d'Etudes RCI a été choisi comme assistant en Maitrise d'Ouvrage. Ce schéma peut bénéficier de subventions départementales et de l'Agence de l'Eau.

Demandes de subvention Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde aux associations suivantes :

Prévention Routière pour une intervention au sein de l'école : 120 € - Restos du Cœur : 300 € - Club des Territoires (Club partisan de la restauration collective) : 225 € - Coup de pousses : 60 € - Subvention exceptionnelle à l'office de Tourisme : 2 000€ pour l'emploi de deux stagiaires en renfort de postes pour la saison haute. En 2015, l'office de tourisme a reçu 22 000 visiteurs, le chiffre de fréquentation le plus haut de la Communauté de Communes qui en brimant l'Office de Tourisme le plus dynamique et le plus prometteur du territoire manque de discernement sur le tourisme.

A ce sujet, Monsieur le maire rappelle que la Communauté de Communes, dans le cadre de la loi NOTRe confisquant la compétence tourisme aux communes, a voté un nouveau schéma touristique : Saint Privat de Champclos devient Office de Tourisme Intercommunal, 4 offices de tourisme, dont celui de BARJAC deviennent des Maisons de Pays. Le Conseil Municipal à l'unanimité se déclare hostile à ce schéma imposé par la Communauté de Communes.

Tarifs Cuisine centrale : Le prix des repas exceptionnels est fixé à 16 €.

Régie brocante : admission en non-valeur de 420 € de droits de place irrécouvrables par le Comité organisateur.

Lancement d'un appel à candidature d'architecte dans le cadre des travaux préau-gymnase de l'école publique.

Redevance ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (RODP) : Le conseil valide l'instauration d'une redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité pour un montant de 197 €.

Madame BOFILL donne lecture du programme des activités culturelles et associative pour les mois à venir.

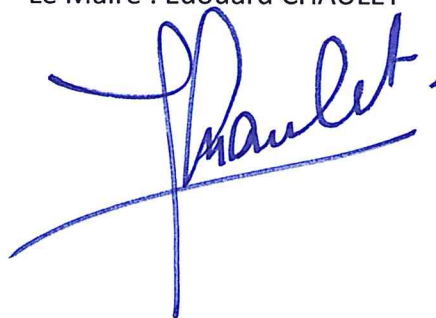
Ouverture des questions au public.

Madame Mireille BOISSIN informe les Elus que la sortie du chemin du Cornier est très dangereuse. Le Conseil répond que cela n'est pas nouveau, qu'il y a une autre sortie, que des radars vont être placés et qu'une nouvelle route va être créée sur le terrain de la crèche.

Il est rappelé à Mme BOISSIN qu'une réponse lui a été adressée, ainsi qu'à tous les pétitionnaires après consultation des élus. M. VINOLO l'informe qu'un radar pédagogique sera installé réduisant ainsi la vitesse.

La séance est levée à 19h30.

Le Maire : Édouard CHAULET



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016 :

Présents : M. CHAULET – Mme BOFILL – M. GILLES – Mme FERRAT – M. PRAUX – M. BELIN – M. EL ATTAR – Mme ESNEE – Mme GORRIZ – Mme GUYONNAUD – M. IPSILANTI – Mme QUET – M. RAYBAUD – M. VINOLO

Pouvoirs de M DIVOL C à M. GILLES C

Absentes : Mmes Nadège ALLOSIO – Nathalie FAUVEAUX – Véronique TRIVEZ

Comptes administratifs 2015 : ce sont les dépenses et les recettes effectuées sur 2015 pour le budget général, le budget du cinéma, du service assainissement et de la zone d'activités.

Pour la commune : en investissement un excédent de 235.0008 € se dégage et en fonctionnement un excédent propre de 780.658 € avec des dépenses stables.

Pour le cinéma : C'est un excédent global de 1766 €. Les tarifs sont inchangés depuis 2001 soit 5 € tarif plein et 3 € tarif réduit... C'est un formidable outil culturel, de rencontres, de réflexion et d'ouverture. 7377 spectateurs sur l'année pour 236 séances. Un remerciement du Conseil à tous les bénévoles projectionnistes du mardi soir pour leur engagement.

Pour le service assainissement : Excédent global de 49.945 €.

Pour la zone d'activités : Le compte 2015 a enregistré la vente de 3 lots : le contrôle technique 1000m2 pour 35.140 € HT, la chambre funéraire pour 52.500 € pour 1500 m2 et 184.080 € pour l'entreprise RAOUX soit 271.720 € HT au total.

LES 3 IMPOTS MENAGE : le Conseil maintient les taux suivants Taxe d'habitation : 12,9 % – Foncier bâti : 16,11 % Foncier non bâti : 70,82 %. Ces taux communaux sont inchangés depuis 27 ans, seules les bases ont été revalorisées de 1 % par l'État et rapportent 583.957 €.

LES BUDGETS 2016 : Ce sont les actes fondamentaux d'une collectivité puisqu'ils définissent les prévisions budgétaires des objectifs de gestion d'une année.

Budget 2016	fonctionnement	Investissement	total
Commune	4.498.591	3.845.595	8.344.186
Assainissement	169.900	150.414	320.314
Cinéma	64.212	20.231	84.443

Le Conseil rappelle son mécontentement face au désengagement de l'Etat.

La Dotation globale de fonctionnement (DGF):_117.374 € baisse de 50.000 € en 2016. Depuis 2013, la baisse des dotations se chiffre à 115.770 € soit la dotation 2016 perdue en 3 budgets ! Les recettes liées aux services en régie sont stables, le choix de non augmentation a été effectué pour le restaurant scolaire, le centre de loisirs... Les dépenses de personnel représentent 40 % des dépenses réelles, la hausse des contributions employeur à la CNRACL plombe mécaniquement ce poste de dépenses alors que le financement des rythmes scolaires nous a été imposé...

La dette s'élève à 71.554 € et est intégralement remboursée par des recettes : Loyer gendarmerie et remboursement du SMDE.

Les investissements travaux cour du château, travaux cour de l'école du bas, achats de terrains, de bâtiments, de gros travaux de voirie et d'aménagements divers

Le Conseil émet un avis favorable aux subventions suivantes :

- 2.500€ à l'association Art tatouille pour l'organisation des « Théatropes »
- 1.000€ à l'association Coups d'pousse
- 800€ au Tennis Club pour son « Tournoi Open »
- 20.000€ à l'association CHANT LIBRE pour l'organisation du Festival « BARJAC m'en chante, chansons de caractère »

- Sortie d'inventaire et d'aliénation : Tondeuse ISEKI - 1.500 €, PEUGEOT Partner - 3.500 €, FIAT Strada 2.500€.

- Signature d'un contrat de prêt d'un tableau « le dormeur du Val » d'Anselm KIEFER, assuré et installé par ses soins.

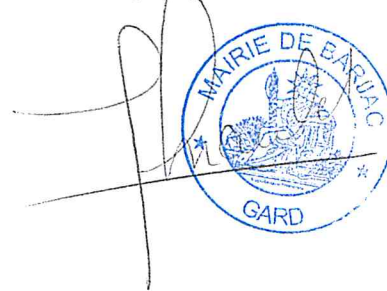
- Participation de la commune à hauteur de 15 Euros par nuitée par enfant barjacois en primaire ayant pris part à un séjour scolaire.

- Signature d'un avenant en moins value de 6934 € sur les honoraires de l'architecte maître d'œuvre des aménagements de la cour et de la montée du château suite à modification de l'opération.

- Prix du repas en portage à 8 € à compter du 01 juin 2016.

La séance est levée à 20 Heures.

Le Maire :



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2016

PRESENTS : M. CHAULET – Mme BOFILL - M. GILLES - Mme FERRAT - M. PRAUX - M. BELIN - M. EL ATTAR - Mme ALLOSIO - Mme ESNEE - Mme GORRIZ - Mme GUYONNAUD - M. IPSILANTI - Mme QUET - M. RAYBAUD – M. VINOLO - M. DIVOL.

Absentes : Nathalie FAUVEAUX – Véronique TRIVEZ

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Communauté de communes – devenir : Cyril GILLES délégué, décrit 3 propositions s'en prenant aux attributions de compensation qui sont un revenu des communes formé par la fiscalité professionnelle des entreprises pour renflouer la communauté et relever la compensation de Saint Ambroix. Toutes portent sur une confiscation drastique des sommes adoptées lors de la fusion et selon les calculs d'un bureau d'études extérieur.

- La première porte sur l'écrêtement des attributions pour renflouer l'attribution de compensation de St Ambroix : Le Conseil de BARJAC souhaite rappeler fermement que l'attribution de compensation reversée par la Communauté de Communes actuellement correspond bien au principe de la loi qui prévoit que chaque commune conserve son « pouvoir financier » avant la fusion et que seules les charges transférées lui soient retenues, ce qui est le cas aujourd'hui.
- La deuxième porte sur un déficit de recettes lors de la fusion de 2013, ce qui signifierait que l'ensemble des calculs et données furent faux.
- La troisième correspond à la mise en œuvre d'un « projet de territoire » au contenu vague.

Au total, les 3 ponctions cumulées représentent 296.629 € sur les 534.466 € versés chaque année depuis 3 ans. La loi autorise une révision uniquement la 1^{ère} année de fusion avec une retenue maximum de 15 %. Or, nous sommes dans la 4^{ème} année de fonctionnement et ce serait pratiquement 56 % pour BARJAC et BESSEGES ! ce n'est plus de la solidarité mais du pillage !

Le débat, vif, s'engage sur l'absence de projet de territoire pertinent qui n'est pas validé ni administrativement, ni financièrement. « Ce projet est une imposture reposant sur des théâtres d'ombre où quelques communes seulement jouent un rôle. » (Alain RAYBAUD)

L'exclusion de BARJAC et BESSEGES de la gouvernance n'ont pas concouru à une bonne utilisation des atouts humains et économiques, des équilibres territoriaux et du salut du territoire.

Notre projet de crèche stagne depuis 3 ans, la gestion de l'éclairage public a été rendue aux communes, le pôle touristique barjacois est relégué...bien que le plus fréquenté.

BARJAC participe à la richesse solidaire par :

- une fiscalité additionnelle en taxe d'habitation et en taxe foncière assise sur des bases à jour et ajustées chaque année (qui devraient être harmonisées sur tout le territoire).
- La réalisation de la zone d'activité, dont la fiscalité professionnelle enrichit toute la communauté sans qu'elle ait eu à déboursier un centime pour son aménagement, est assumée entièrement par la commune.
- sa participation au déficit des zones d'activités communautaires de ST AMBROIX et de ST JEAN
- L'attractivité du territoire par un classement en « Village de caractère » et la proximité des grands sites ardéchois, position que toute personne de bon sens reconnaît.

BARJAC enrichit la communauté de communes sans qu'il soit besoin de ponctionner de près de 296.629 € la compensation légale. Sa mise à l'écart et l'affaiblissement de ses moyens sont une grave perte pour BARJAC mais aussi pour la contrée qui bénéficie d'une certaine irrigation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité se déclare défavorable à la révision des attributions de compensation et souhaite rejoindre l'agglomération d'Alès dès le 1 janvier 2017. De Cèze Cévennes n'a pas à rester le morceau retardataire du puzzle de l'agglomération d'Alès en cours de refondation. La CDCI et le Préfet doivent intégrer notre fatal relèvement.

Subventions aux associations : C'est une somme globale de 68 590 € à laquelle s'ajoutent 2 052.60 € d'aide communale accordée aux familles barjacoises, non imposables, afin de leur permettre l'accès aux activités culturelles et sportives sur la commune. En février 2016, 26 300€ ont déjà été votés.

Bornes électriques pour recharge de véhicules : Approbation du transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au S.M.E.G. Le conseil sollicite l'implantation de 2 bornes (500€ chacune). Une redevance annuelle de 200€ par borne sera reversée au Syndicat d'Électricité.

Échanges Fonciers Clos du Prince - Gourdon : Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 novembre 2001 acceptant l'échange foncier entre la commune et l'Eurl Ribotte, représentée par M Anselm KIEFER. Cet échange entraine dans le cadre de la création par M. KIEFER d'une fondation visant à pérenniser son œuvre sur le site de BARJAC.

Ce projet vient d'être relancé, et M KIEFER propose aujourd'hui un échange de 12ha52a80ca au Mazert constitués par les parcelles B 637.638.639 dites « Le clos du Prince » contre 7 ha (au lieu des 14ha prévues dans l'ancienne délibération) du bois du Gourdon issus de la parcelle B 148 attenants à sa propriété ainsi que la parcelle B 262 de 4a12ca.

L'Eurl Ribotte cédera également à la commune un chemin tracé dans sa propriété (parcelle B 225.7256) permettant l'accès à la crête du massif Gourdon.

Outre cet échange très avantageux pour la Commune, il faut rappeler fortement l'intérêt culturel, artistique, touristique et économique que représente une telle fondation pour Barjac, c'est une symbolique forte à l'échelle Européenne de la jonction des 2 cultures de part et d'autre du Rhin.

De fait également le patrimoine forestier communal se trouverait augmenté de près de 6 hectares par des parcelles planes, issues de l'agropastoralisme et contiguës à la forêt des cèdres espace très fréquenté par le public, les randonneurs et les chasseurs.

Les 7 hectares de bois cédés devront être distraits du régime forestier auquel sont soumis les bois communaux.

Il informe également le Conseil que l'EURL RIBOTTE prendra à sa charge les frais de géomètre et de notaire relatifs à cette opération.

L'échange est adopté à l'unanimité.

Travaux de goudronnage voirie : un nouveau programme de goudronnage est en cours d'étude.

Club Gymnastique Sportive Saint Ambroisienne : l'association sollicite une participation financière exceptionnelle pour l'achat d'un praticable gonflable. L'essor du club de Gymnastique ainsi que la progression importante de son niveau (plusieurs titres aux championnats de France) impose l'achat de matériel indispensable et coûteux. Afin d'encourager, soutenir cette association existant depuis 1970 qui accueille cette année 3 barjacois, une subvention exceptionnelle de 1 000€ est accordée à l'unanimité.

Régime indemnitaire : A titre exceptionnel à l'occasion du départ à la retraite d'un agent au 1^{er} septembre 2016, il sera versé le montant attribué dans le cadre du régime indemnitaire 2015, sur le dernier mois de rémunération prévu en août 2016.

Achat terrain Maison de Retraite : la parcelle est de 3693 m², l'évaluation des Domaines s'élève à 184.700 € HT soit 50 €/m². La proposition municipale est de 30€ le m² soit 110.790 €. Les crédits sont prévus au budget.

Logements nouvelle gendarmerie : souci d'étanchéité relevant de malfaçons, il est nécessaire de faire jouer les garanties.

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire :

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE BARJAC' at the top, 'GARD' at the bottom, and a central emblem featuring a coat of arms with a crown and a cross. A diagonal line is drawn across the stamp and signature.

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2016

PRESENTS : M. CHAULET – Mme BOFILL - M. GILLES - Mme FERRAT - M. PRAUX - M. BELIN - M. EL ATTAR - Mme GORRIZ - Mme GUYONNAUD - M. IPSILANTI - Mme QUET - M. RAYBAUD – procuration DE Laure ESNEE à J IPSILANTI.

Absents : Joseph VINOLO – Christian DIVOL – Nadège ALLOSIO -Nathalie FAUVEAUX – Véronique TRIVEZ

- **Programme d'Electrification renforcement poste Malibaud** : coût du projet 40.000 € HT pour extension de 350 ml de réseau BTA pour renforcer le poste dont le financement est assumé par le syndicat mixte et notre taxe d'électricité.
- **Signature contrat maîtrise d'œuvre salle d'évolution école publique** : A l'issue de la procédure, le cabinet GOIDIN présentant la meilleure offre au taux de 9 % est retenu. Il appartient maintenant à ce cabinet d'architectes de présenter un projet pour l'aménagement de la partie école publique côté avenue Raoul Eyraud.
- **Remboursement exceptionnel achat rythmes scolaires** : 44 € à rembourser à une intervenante bénévole pour l'achat en direct de petit matériel pour les rythmes scolaires
- **Demande de subvention Ecole Publique projets 2015-2016** : une subvention de 10 €/par enfant barjacois est votée à l'unanimité
- **Taxe d'aménagement** : Fixée à 2 % depuis 2011, le Conseil Municipal considérant le coût des travaux de viabilisation, considérant la baisse des dotations et des subventions fixe son taux à 3 % au 1^{er} janvier 2017.
- **Renouvellement bail ancienne carrière** Le bail pour la location de la carrière du Ranc arrive à échéance . Son renouvellement a été sollicité dans les mêmes conditions soit un loyer de 500 €/an. Le Conseil, à l'unanimité s'y déclare favorable. La carrière du ranc est le seul lieu où se procurer le matériau d'origine des bâtiments, monuments et maisons de notre village et de ses environs.
- **Achat table de soins** : Cet équipement d'une valeur de 2000 € sera inscrit à l'inventaire communal et participe à l'installation d'une soignante très spécialisée qui représente un enrichissement certain pour l'offre de soins sur le secteur. Voté à la majorité.
- **Repas Cuisine Centrale en faveur des communes** : en 2016-2017, le prix des repas reste fixé à 4,34 € pour St Privat-Bessas-Montclus- CC gorges de l'Ardèche et à 7,62 € pour Orgnac .
- **Accueil d'une famille de réfugiés** : le conseil réaffirme sa volonté et ses efforts pour l'accueil d'une famille de réfugiés en indiquant qu'il réhabilite un logement communal d'une superficie de 80 m2 pour un loyer de 370 €. Cette action est menée en partenariat avec l'Association Solidarités.
- **Demande de subvention Collège Vallon Pont d'Arc au titre des ateliers archéologie et des activités physiques de Plein Air** : 30 €/enfant sont demandés pour 8 enfants : le Conseil réaffirme sa position, la commune a pour compétence la scolarité primaire, qui reste la priorité des priorités. La compétence des collèges est dévolue aux Départements.

La séance est levée à 19 H 30




Le Maire :

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2016

PRESENTS : M. CHAULET – Mme BOFILL – M. GILLES – Mme FERRAT – M. PRAUX – M. DIVOL – M. EL ATTAR – Mme ESNEE – Mme GORRIZ – Mme GUYONNAUD – M. IPSILANTI – Mme QUET – M. VINOLO Pouvoirs de Sylvian BELIN à Aline GUYONNAUD et de Alain RAYBAUD à Olga BOFILL
Absentes : Nadège ALLOSIO – Nathalie FAUVEAUX – Véronique TRIVEZ

Intercommunalité – Transfert de compétence

Au 1^{er} janvier 2017, la "promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme" devient une compétence à part entière et obligatoire des EPCI en lieu et place des communes. La communauté se substitue entièrement à la commune qui ne sera donc plus en charge du tourisme. Toutefois, les textes laissent aux communes qui le désirent l'option d'encaisser la taxe de séjour. Pour mémoire, l'office de tourisme de BARJAC, géré par une association encaisse des cotisations d'adhérents et une aide municipale. Il mène une activité productive en développement grâce à des professionnels, des bénévoles et des événements. Sous l'égide des Présidents DIVOL, LEVEQUE et AGAPITOS actuellement aidés par Messieurs et Mesdames THOULOZE, AUDU, METGE, CESPEDES...notamment, il sert depuis 30 ans la contrée, en particulier Saint Privat de Champclos. Espérons que les nouveaux dirigeants sachent en tirer bénéfice au profit de tout le territoire, à l'heure de la Caverne du Pont d'Arc et de « village de caractère ».

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas percevoir la taxe de séjour et laisse donc le soin à la communauté de communes de remplir sa mission à part entière

Travaux de Goudronnage 2016 : signature du marché avec la SAS LAUPIE, le mieux disant pour un montant HT de 180.911 €

Aménagement de la cour et montée du Château : signature du marché avec SAS PELLET, le mieux disant avec demande de fonds de concours auprès de la Communauté de communes

Achat Tracteur et Epareuse : des devis vont être demandés pour étude du remplacement de ce matériel nécessaire au bon entretien des chemins. L'actuelle machine a plus de 20 ans et les pannes se multiplient.

Avancement des projets : Aménagement terrain crèche : les travaux vont bon train, une participation à 32 €/le m² sera demandée à la Communauté de communes et le terrain sera cédé à l'Euro symbolique. Les travaux de construction de la crèche pourraient débuter en Janvier.

Signalétique commerciale du Centre ancien : 22 commerçants sont concernés pour une signalétique cohérente et esthétique. La commune centralise les demandes, fournit les supports d'accueil de chaque panneau qui reste à charge du commerçant intéressé.

Salle d'évolution Ecole publique : Le cabinet d'architecte travaille à un avant-projet qui sera soumis à discussion des divers partenaires.

Numérotation des rues : L'étude est terminée. Un avis esthétique au titre du label « Village de caractère » est sollicitée auprès du CAUE pour les choix des plaques de numéros qui seront achetées et remises à chaque foyer.

Demande de subvention au Département 2017 au titre du soutien au cinéma d'art et essai en milieu rural :

Rythmes Scolaires 2016-2017 : - validations du prix horaire de la vacation 25 € brut de l'heure soit 36 € chargés en recrutement direct ou en convention à verser aux associations : le coût annuel est évalué à 26.028 €. Le fonds d'amorçage de l'Etat 50 € /enfant est reconduit.

Aide communale activité associative : augmentation de la prise en charge à 50 % de la cotisation associative choisie pour les personnes non imposables avec un maximum de 150 € et une activité par an et par personne. Cette aide vise à étoffer les associations et à aider les gens aux revenus faibles.

Décisions Modificatives : sur le budget assainissement Transfert de crédits de 20.000 € du poste 2313 opération Terrain micro-crèche au 2315 Travaux

Biens à sortir de l'inventaire : Régularisation de matériels devenus obsolètes . la vente des vieilles boiseries s'est effectuée pour 4000 €.

La séance est levée à 19 h 30


Le Maire

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2016

PRESENTS : M. CHAULET – Mme BOFILL - M. GILLES - M. PRAUX – M. BELIN - M. DIVOL - M. ELATTAR – Mme ESNEE - Mme GORRIZ - M. IPSILANTI - Mme QUET - M. VINOLO

Pouvoirs de Alain RAYBAUD à Olga BOFILL, de Aline GUYONNAUD à Cyril GILLES et de Monique FERRAT à Jean-Luc PRAUX.

Absentes : Nadège ALLOSIO - Nathalie FAUVEAUX – Véronique TRIVEZ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : Le Conseil Municipal approuve le projet de statuts modifiés par la Communauté de Communes de Cèze-Cévennes.

Avis favorable (1 voix contre) à la mise à disposition de l'office de tourisme à titre gracieux, dans le cadre de la prise de compétence obligatoire « Tourisme » par la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2017.

A la question « Voulez-vous que l'urbanisme et son aménagement soit transféré à la Communauté de Communes, le refus est unanime et catégorique.

Un vœu est rédigé contre ces transferts et ceux à venir notamment concernant l'eau et l'assainissement. Le Conseil déclare : « Nous n'avons pas été élus pour jeter par-dessus bord les ¾ des devoirs que les populations nous ont confiés en 2014. Les élus communautaires n'ont pas été fléchés en connaissance de tout ce qui devait leur être confié. La mise à mort des communes s'accompagne d'un déni de démocratie avec une population de plus en plus tenue à distance. Ces transferts vident la commune. Comme Maître Cornille d'Alphonse DAUDET, les Maires n'auront plus de grains à moudre et feront du folklore.

En outre, le Maire donne lecture de la motion émanant de l'association des maires du Gard sur ces transferts et se réjouit du sursaut de ces collègues face au traitement des communes par la loi NOTRE malheureusement aujourd'hui « en phase terminale ».

APPROBATION DU RAPPORT PUBLIC SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2015. Ce document public à l'attention des usagers est désormais en ligne sur les sites www.services.eaufrance.fr et www.barjac.fr indiquant un prix de 0,72 €/m³ assaini (*la moyenne nationale est de 2,24 €*). Pour l'eau potable le prix est de 2€/m³ avec une qualité et une abondance patentes (*la moyenne départementale est de 2,10 €/m³ et la moyenne nationale 2.20 €/m³*), soit un prix de 2.72 €/m³. Ces services sont visés pour un transfert obligatoire aux communautés. Le Conseil met au défi d'obtenir de meilleurs prix et une meilleure efficacité.

COUPES DE BOIS automne 2017 : sur la parcelle forestière n°34 (lieudit « Joujou »). Les prix sont maintenus à 120 € les lots pour les bénéficiaires non-imposables et 140 € pour les personnes imposables. Une piste sera créée à l'issue des travaux d'exploitation.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES : ESPOIR CYCLISTE NÎMOIS : 2000 € pour l'organisation de la 15^{ème} route des Helviens en mai 2017, une des dernières courses du Gard regroupant dans nos paysages 400 participants amateurs avec une bonne sécurité et un bon état d'esprit sportif -

BARJAC HISTOIRE LOCALE : 188 € pour les frais d'impression liés à l'organisation de la belle soirée sur les sacrifiés de la guerre de 14-18

INEDIT FILMS : 1000 € pour une application agenda collectif multimédia à l'attention des forces vives de la commune.

COMITÉ PAROISSIAL : Suite à leur demande pour une enseigne lumineuse sur façade, une participation de 180 € est votée considérant la fréquentation par une population très diverse venue de nombreuses communes alentour.

Régime Indemnitaire : il est versé annuellement en décembre comme un 13^{ème} mois. Il résulte d'une vraie politique sociale à laquelle s'ajoute le C.N.A.S, l'arbre de Noël, le remboursement téléphone au

personnel de voirie, tarif réduit pour accès aux repas... Une augmentation de 2 % de l'enveloppe budgétaire l'a portant à 30.000 €

TERRAIN LA LAUZIÈRE : la commune vient d'acquérir le terrain de 3 693 m2 pour 110.790 € attenant à l'EHPAD « Saint-Laurent » il constitue un atout pour développer un ensemble immobilier à même de recevoir des personnes valides désireuses d'indépendance, de confort et de sécurité (« Maison de partage »). L'Association Coallia pourrait passer un bail à construction pour ce foncier.

NUMÉROTATION DES RUES : Confiée à la Poste, la numérotation sur papier est terminée, 1120 adresses et numéros ont été listés. Le conseil a décidé l'achat des plaques pour chaque foyer couleur vert mousse afin d'avoir une harmonisation des matériaux et de la couleur pour un montant négocié à 8.000 € TTC. Chaque foyer va être informé par courrier de l'adresse numérotée et des modalités de retrait des plaques d'ici la fin de l'année.

- ASSAINISSEMENT : Admission en non-valeur de 437,57 € sur le budget 2010/2016.
- Renouvellement de la convention de gestion avec le CDG du GARD pour la prévention des risques professionnels
- Lancement d'une consultation pour 4 ans du contrat d'assurance sur les lots dommages aux biens, responsabilité civile et flotte automobile.

DOCUMENTAIRE « ZÉRO PHYTO 100 % BIO » DE GUILLAUME BODIN : Soutien de 1000 € au projet qui fait écho à l'engagement politique mené par la Municipalité en faveur d'une restauration collective respectueuse de la santé ainsi qu'une démarche de protection de l'environnement.

La séance est levée à 20 Heures.

Le Maire Edouard CHAULET :

